



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT TENUE À LA SALLE PHILIPPE-
LAROCHE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE LE 5 JUIN 2023 À 19 H**

Personne(s) présente(s) :

Charles Brochu, président
Jacinthe Gagnon, Conseillère municipale - District 1
Guy Gilbert, Conseiller municipal - District 2
François Boily, Conseiller municipal - District 3
Lucie Laroche, Conseillère municipale - District no 4
Marie Gagnon, Conseillère municipale - District 5
Lorne Trudel, Conseiller municipal - District no 6

Annie Laplante, greffière adjointe

Les membres dudit conseil formant quorum sous la présidence de Charles Brochu, président.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et greffe

- 1.1 Ouverture de la séance et greffe
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption des procès-verbaux
- 1.4 Correspondance, dépôt et information

2. Finances et Administration

- 2.1 Adoption des comptes à payer et engagements budgétaires
- 2.2 Dépôt - États trimestriels des revenus et des dépenses au 31 mars 2023
- 2.3 Adoption - Financement - Concordance et court terme - 44
- 2.4 Adoption - Financement - Résolution d'adjudication - 44
- 2.5 Autorisation - Réaménagements budgétaires - Juin 2023
- 2.6 Adoption - Programme de subvention TECQ (2019-2023) finale
- 2.7 Présentation et adoption - Règlement général 712-02 - Règlement modifiant le Règlement sur la délégation du pouvoir de dépenser et sur les mesures de contrôle et de suivi budgétaires
- 2.8 Présentation et adoption - Règlement général 744 - Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 35 000 \$ ayant pour objet la réalisation des plans et devis nécessaires au prolongement du service d'aqueduc sur le chemin de la Vieille-Côte
- 2.9 Présentation et adoption - Règlement général 745 - Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 85 000 \$ ayant pour objet la réfection du réseau d'aqueduc et le prolongement du service d'égout sur les chemins des Pionniers, du Refuge, de la Source, du Tour-du-Lac et de la Butte
- 2.10 Présentation et adoption - Règlement général 746 - Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 100 000 \$ ayant pour objet la réalisation des plans et devis nécessaires au prolongement des services d'aqueduc et d'égout du secteur du Mont Cervin phase 3



3. Direction générale

- 3.1 Adoption - Nomination - Chef d'équipe voirie
- 3.2 Autorisation de dépenses - Acquisition d'un conteneur maritime à des fins d'entreposage et du regroupement du matériel de mesures d'urgence

4. Travaux publics

- 4.1 Engagement - Personnel étudiant saison été - Étudiant pour la brigade verte
- 4.2 Autorisation de mandat - Services professionnels pour le contrôle de la qualité
- 4.3 Autorisation de mandat - Étude hydraulique au secteur du lac Bleu
- 4.4 Autorisation de mandat - Déneigement des chemins publics et des trottoirs du secteur ouest - Saisons 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028
- 4.5 Autorisation de mandat - Déneigement des chemins publics et des trottoirs du secteur est - Saisons 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028
- 4.6 Autorisation de mandat - Achat de deux camionnettes
- 4.7 Autorisation de mandat - Fauchage et débroussaillage - 2023 et 2024

5. Loisirs, culture et vie communautaire

- 5.1 Autorisation - Servitudes récréatives Sentiers du Moulin pour les lots 5 988 418 et 5 988 419
- 5.2 Autorisation - Point de chute pour le transport scolaire de l'école des Ursulines de Québec et du collège François-de-Laval pour l'année scolaire 2023-2024
- 5.3 Autorisation de dépenses - Remplacement de l'équipement de rinçage d'urgence des yeux et de la peau au Service de la protection contre l'incendie
- 5.4 Autorisation de dépenses - Achat d'une camionnette pour l'entretien des parcs, infrastructures et bâtiments de loisirs
- 5.5 Autorisation de dépenses - Événements automne 2023
- 5.6 Autorisation - Protocole d'entente/événements - Championnats Provinciaux M14 2023 du CCKLB
- 5.7 Autorisation - Passage et validation de trajet - La Randonnée Jimmy Pelletier 2023

6. Urbanisme et développement durable

- 6.1 Adoption - Règlement numéro 09-207-47 modifiant le règlement de zonage numéro 09-207 afin d'augmenter le nombre de chalets locatifs autorisés dans la zone F-404.3
- 6.2 Autorisation - Projets de lotissement et compensation pour fins de parcs et espaces verts - chemin du Coteau (lot 6 553 747) et chemin des Grillons (lot 6 558 931)
- 6.3 Dépôt - Procès-verbal de la rencontre du CCU du 10 mai 2023
- 6.4 Autorisation de permis – Conformité au Règlement 09-198 sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA)
- 6.5 Dérogation mineure - 2022-00195 - 18 Traverse-de-Laval
- 6.6 Dérogation mineure - 2023-20064 - 6 chemin des Quatre-Vents



7. Protection contre l'incendie

7.1 Aucun

8. Varia

8.1 Adoption - Congédiement administratif de Monsieur Érik Beaudoin

9. Période de questions

9.1 Période de questions

10. Levée de l'assemblée

1.1 Ouverture de la séance et greffe

Le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19 h.

149-2023

1.2 Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu toute documentation utile à la prise de décision concernant les sujets à l'ordre du jour adoptés ci-après;

IL EST PROPOSÉ par Madame Marie Gagnon
APPUYÉ par Monsieur Lorne Trudel
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Retrait à l'ordre du jour du(des) point(s) suivant(s) :

2.10 Présentation et adoption - Règlement général 746 - Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 100 000 \$ ayant pour objet la réalisation des plans et devis nécessaires au prolongement des services d'aqueduc et d'égout du secteur du Mont Cervin phase 3

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150-2023

1.3 Adoption des procès-verbaux

Les membres du conseil ont reçu dépôt du(des) procès-verbal(aux) suivant(s) par le greffier-trésorier dans les délais fixés par la loi, ce dernier étant dispensé d'en faire la lecture :

Séance ordinaire du 1 mai 2023
Séance extraordinaire du 8 mai 2023
Séance extraordinaire du 15 mai 2023

La rédaction du(des) procès-verbal(aux) étant jugée conforme aux délibérations.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur François Boily
APPUYÉ par Madame Lucie Laroche
ET RÉSOLU :

D'adopter le(les) procès-verbal(aux) ci-haut mentionné(s) tel(s) que déposé(s).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



1.4 Correspondance, dépôt et information

Correspondance

Aucune

Dépôt

Aucun

Information

Aucune

151-2023

2.1 Adoption des comptes à payer et engagements budgétaires

ATTENDU QUE le directeur du Service des finances et de l'administration a déposé, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer du mois de mai 2023, ainsi que la liste des engagements budgétaires.

IL EST PROPOSÉ par Madame Jacinthe Gagnon
 APPUYÉ par Monsieur Lorne Trudel
 ET RÉSOLU :

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de mai 2023 totalisant une somme de 1 340 775,05 \$ et la liste des engagements budgétaires, lesquelles sont annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elles étaient ici tout au long reproduites.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.2 Dépôt - États trimestriels des revenus et des dépenses au 31 mars 2023

Le directeur du Service des finances et de l'administration dépose aux membres du conseil le document « États trimestriels des revenus et des dépenses au 31 mars 2023 » et les invite à le consulter.

152-2023

2.3 Adoption - Financement - Concordance et court terme - 44

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Lac-Beauport souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 703 000 \$ qui sera réalisé le 15 juin 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
9-202	90 200 \$
609	161 100 \$
609	59 200 \$
12-227	40 000 \$
672	16 400 \$
672	264 700 \$
672	735 400 \$
675	285 826 \$
703	61 999 \$
718	57 500 \$
724	63 840 \$



724	9 900 \$
724	84 000 \$
725	254 842 \$
725	68 100 \$
727	164 425 \$
731	47 135 \$
731	120 637 \$
731	117 796 \$

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéro 9-202, 609, 12-227, 672, 675, 703, 718, 724, 725, 727 et 731, la Municipalité de Lac-Beauport souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements.

IL EST PROPOSÉ par Madame Jacinthe Gagnon

APPUYÉ par Madame Marie Gagnon

ET RÉSOLU :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 15 juin 2023;
2. Les intérêts seront payables semi annuellement, le 15 juin et le 15 décembre de chaque année;
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7);
4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le greffier-trésorier ou trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

CD DE CHARLESBOURG
155, 76E RUE EST
QUÉBEC (QC) G1H 1G4

QUE les obligations soient signées par le maire et le greffier-trésorier. La Municipalité de Lac-Beauport, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.



QU'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 9-202, 609, 12-227, 672, 675, 703, 718, 724, 725, 727 et 731 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 15 juin 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

QUE les obligations soient signées par le maire ou la mairesse suppléante et le greffier-trésorier ou le directeur du Service des finances et de l'administration.

QUE les obligations soient datées du 15 juin 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

153-2023

2.4 Adoption - Financement - Résolution d'adjudication - 44

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts numéros 9-202, 609, 12-227, 672, 675, 703, 718, 724, 725, 727 et 731, la Municipalité de Lac-Beauport souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Beauport a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 15 juin 2023, au montant de 2 703 000 \$;

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu **quatre (4) soumissions conformes**, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article ;

1- Valeurs mobilières Desjardins Inc.

000 \$	5,00000 %	2024
270 000 \$	4,85000 %	2025
281 000 \$	4,50000 %	2026
268 000 \$	4,30000 %	2027
1 625 000 \$	4,25000 %	2028
	Prix : 98,61200	Coût réel : 4,71420 %

2- Financière Banque Nationale Inc.

259 000 \$	5,05000 %	2024
270 000 \$	4,75000 %	2025
281 000 \$	4,45000 %	2026
268 000 \$	4,40000 %	2027
1 625 000 \$	4,30000 %	2028
	Prix : 98,63800	Coût réel : 4,74629 %

3- Valeurs mobilières Banque Laurentienne Inc.



259 000 \$	5,00000 %	2024
270 000 \$	4,80000 %	2025
281 000 \$	4,50000 %	2026
268 000 \$	4,35000 %	2027
1 625 000 \$	4,35000 %	2028
	Prix : 98,70302	Coût réel : 4,76569 %

4- Scotia Capitaux Inc.

259 000 \$	5,25000 %	2024
270 000 \$	5,00000 %	2025
281 000 \$	4,65000 %	2026
268 000 \$	4,45000 %	2027
1 625 000 \$	4,40000 %	2028
	Prix : 98,88774	Coût réel : 4,79032 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme **VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC** est la plus avantageuse.

IL EST PROPOSÉ par Madame Jacinthe Gagnon
 APPUYÉ par Monsieur François Boily
 ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 703 000 \$ de la Municipalité de Lac-Beauport soit adjugée à la firme **VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC**;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le greffier-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le maire et le greffier-trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

154-2023

2.5 Autorisation - Réaménagements budgétaires - Juin 2023

ATTENDU les recommandations du directeur du Service des finances et de l'administration;

IL EST PROPOSÉ par Madame Jacinthe Gagnon
 APPUYÉ par Madame Lucie Laroche
 ET RÉSOLU :



D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration à effectuer les réaménagements budgétaires suivants au budget 2023 prévoyant des ajustements de 105 000 \$. Le budget municipal demeure inchangé à 20 370 000 \$.

<u>POSTES BUDGÉTAIRES</u>	<u>DÉBIT</u>	<u>CRÉDIT</u>
REVENUS	0 \$	0 \$
DÉPENSES		
ADMINISTRATION GÉNÉRALE		65 000 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	12 000 \$	
AMÉNAGEMENT ET URBANISME	33 000 \$	
LOISIRS ET CULTURE	20 000 \$	

65 000 \$	65 000 \$
-----------	-----------

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

155-2023

2.6 Adoption - Programme de subvention TECQ (2019-2023) finale

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST PROPOSÉ par «ProposePar»
 APPUYÉ par «AppuyePar»
 ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle.

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.



QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation partielle de travaux no 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

156-2023

2.7

Présentation et adoption - Règlement général 712-02 - Règlement modifiant le Règlement sur la délégation du pouvoir de dépenser et sur les mesures de contrôle et de suivi budgétaires

ATTENDU QUE le greffier-trésorier a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement;

il explique également, s'il y a lieu, les modifications entre le projet de règlement déposé lors de l'avis de motion et le règlement soumis à l'adoption;

IL EST PROPOSÉ par Madame Jacinthe Gagnon
APPUYÉ par Monsieur Lorne Trudel
ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement 712-02 Règlement modifiant le Règlement sur la délégation du pouvoir de dépenser et sur les mesures de contrôle et de suivi budgétaires.

Le texte de cette réglementation sera consigné au Livre des Règlements de la Municipalité après sa mise en vigueur pour valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

157-2023

2.8

Présentation et adoption - Règlement général 744 - Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 35 000 \$ ayant pour objet la réalisation des plans et devis nécessaires au prolongement du service d'aqueduc sur le chemin de la Vieille-Côte

ATTENDU QUE le greffier-trésorier a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement;

il explique également, s'il y a lieu, les modifications entre le projet de règlement déposé lors de l'avis de motion et le règlement soumis à l'adoption;

IL EST PROPOSÉ par Madame Lucie Laroche
APPUYÉ par Madame Jacinthe Gagnon
ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement 744 Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 35 000 \$ ayant pour objet la réalisation des plans et devis nécessaires au prolongement du service d'aqueduc sur le chemin de la Vieille-Côte.

Le texte de cette réglementation sera consigné au Livre des Règlements de la Municipalité après sa mise en vigueur pour valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



158-2023

2.9 Présentation et adoption - Règlement général 745 - Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 85 000 \$ ayant pour objet la réfection du réseau d'aqueduc et le prolongement du service d'égout sur les chemins des Pionniers, du Refuge, de la Source, du Tour-du-Lac et de la Butte

ATTENDU QUE le greffier-trésorier a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement;

il explique également, s'il y a lieu, les modifications entre le projet de règlement déposé lors de l'avis de motion et le règlement soumis à l'adoption;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur François Boily
APPUYÉ par Madame Jacinthe Gagnon
ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement 745 Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 85 000 \$ ayant pour objet la réfection du réseau d'aqueduc et le prolongement du service d'égout sur les chemins des Pionniers, du Refuge, de la Source, du Tour-du-Lac et de la Butte.

Le texte de cette réglementation sera consigné au Livre des Règlements de la Municipalité après sa mise en vigueur pour valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.10 Présentation et adoption - Règlement général 746 - Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 100 000 \$ ayant pour objet la réalisation des plans et devis nécessaires au prolongement des services d'aqueduc et d'égout du secteur du Mont Cervin phase 3

POINT RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR

159-2023

3.1 Adoption - Nomination - Chef d'équipe voirie

ATTENDU QUE le poste de chef d'équipe de la voirie est vacant;

IL EST PROPOSÉ par Madame Lucie Laroche
APPUYÉ par Madame Marie Gagnon
ET RÉSOLU :

QUE monsieur Alain Zicat soit nommé chef d'équipe voirie à partir du 5 juin 2023.

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160-2023

3.2 Autorisation de dépenses - Acquisition d'un conteneur maritime à des fins d'entreposage et du regroupement du matériel de mesures d'urgence

ATTENDU les recommandations du directeur général et greffier-trésorier;

IL EST PROPOSÉ par Madame Lucie Laroche
APPUYÉ par Monsieur François Boily



ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à engager des dépenses pour réaliser le projet de « Acquisition d'un conteneur maritime à des fins d'entreposage et du regroupement du matériel de mesures d'urgence » pour un montant maximum de 8 000 \$ plus taxes.

Les sommes nécessaires devant être prises au fonds de roulement et remboursables sur 3 ans à partir de 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

161-2023

4.1 Engagement - Personnel étudiant saison été - Étudiant pour la brigade verte

ATTENDU les recommandations du directeur du Service des travaux publics et infrastructures;

IL EST PROPOSÉ par Madame Lucie Laroche
 APPUYÉ par Monsieur Lorne Trudel
 ET RÉSOLU :

D'engager pour la saison d'été un étudiant pour la brigade verte, Tristan Duclos à titre d'étudiant Agent de sensibilisation au niveau secondaire à l'échelon 1 des conditions salariales. Toutes les autres conditions sont celles prévues aux conditions de travail en vigueur.

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

162-2023

4.2 Autorisation de mandat - Services professionnels pour le contrôle de la qualité

ATTENDU QU' un appel d'offres sur invitation numéro 23-614 a été produit pour « Services professionnels pour le contrôle de la qualité »;

ATTENDU les recommandations du directeur du Service des travaux publics et infrastructures;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Lorne Trudel
 APPUYÉ par Monsieur François Boily
 ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics et infrastructures à mandater, le plus bas soumissionnaire conforme, tel que décrit au document d'appel d'offres numéro 23-614. Des frais supplémentaires de 20 000,00 \$ sont à prévoir pour la gestion des sols contaminés.

Soumissionnaires	Prix (avant taxes)
LEQ, Laboratoires d'Expertises de Québec	71 125,00 \$
Nvira	77 695,00 \$
Englobe	non déposé
GHD	non déposé
Groupe ABS	non déposé

Les sommes nécessaires devant être prises aux règlements d'emprunt # 730, 731, 740 et 741.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



163-2023

4.3 Autorisation de mandat - Étude hydraulique au secteur du lac Bleu

ATTENDU les recommandations du directeur du Service des travaux publics et infrastructures;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Lorne Trudel
APPUYÉ par Madame Marie Gagnon
ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics et infrastructures à mandater la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour « Analyse d'une problématique d'inondation et étude hydraulique au secteur du lac Bleu » pour un montant maximum de 18 500,00 \$ plus taxes.

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

164-2023

4.4 Autorisation de mandat - Déneigement des chemins publics et des trottoirs du secteur ouest - Saisons 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028

ATTENDU QU' un appel d'offres public numéro 23-609 a été produit pour « Déneigement des chemins publics et des trottoirs du secteur ouest - Saisons 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 »;

ATTENDU les recommandations du directeur du Service des travaux publics et infrastructures;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Lorne Trudel
APPUYÉ par Madame Marie Gagnon
ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics et infrastructures à mandater, le plus bas soumissionnaire conforme, tel que décrit au document d'appel d'offres numéro 23-609.

Soumissionnaires	Prix (avant taxes)
Sintra Inc.	2 474 176,87 \$
Les entreprises Lou-Vil Inc.	3 017 145,00 \$

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

165-2023

4.5 Autorisation de mandat - Déneigement des chemins publics et des trottoirs du secteur est - Saisons 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028

ATTENDU QU' un appel d'offres public numéro 23-610 a été produit pour « Déneigement des chemins publics et des trottoirs du secteur est - Saisons 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 »;

ATTENDU les recommandations du directeur du Service des travaux publics et infrastructures;



IL EST PROPOSÉ par Monsieur Lorne Trudel
APPUYÉ par Madame Marie Gagnon
ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics et infrastructures à mandater, le plus bas soumissionnaire conforme, tel que décrit au document d'appel d'offres numéro 23-610.

Soumissionnaires	Prix (avant taxes)
Sintra inc.	4 441 182,26 \$
Les entreprises Lou-Vil inc.	4 906 640,00 \$

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

166-2023

4.6 Autorisation de mandat - Achat de deux camionnettes

ATTENDU QU' un appel d'offres public numéro 23-617 a été produit pour « Achat de deux camionnettes »;

ATTENDU les recommandations du directeur du Service des travaux publics et infrastructures;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Lorne Trudel
APPUYÉ par Madame Marie Gagnon
ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics et infrastructures à mandater, le plus bas soumissionnaire conforme, tel que décrit au document d'appel d'offres numéro 23-617.

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics et infrastructures à dépenser un montant supplémentaire de 30 000,00 \$ afin d'équiper les camionnettes (flèches, gyrophares, monte-charge, etc.).

Soumissionnaires	Prix (avant taxes)
Garage P.Venne Ford inc.	72 000,00 \$
Donnacona Chrysler	71 048,83 \$

Les sommes nécessaires devant être prises au fonds de roulement remboursable sur 5 ans à partir de 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

167-2023

4.7 Autorisation de mandat - Fauchage et débroussaillage - 2023 et 2024

ATTENDU QU' un appel d'offres public numéro 23-622 a été produit pour « Fauchage et débroussaillage - 2023 et 2024 »;

ATTENDU QUE les prix soumissionnés sont plus élevés que les crédits budgétaires prévus pour cette activité ;

ATTENDU les recommandations du directeur du Service des travaux publics et infrastructures;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Lorne Trudel
APPUYÉ par Monsieur François Boily
ET RÉSOLU :



D'annuler l'appel d'offres 23-622.

De ne mandater aucun soumissionnaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

168-2023

5.1 Autorisation - Servitudes récréatives Sentiers du Moulin pour les lots 5 988 418 et 5 988 419

ATTENDU QUE la sécurisation des servitudes récréatives des pistes existantes régularise des droits de passage acceptés officieusement par les propriétaires actuels permettant ainsi la pérennité de l'offre du parc des Sentiers-du-Moulin;

ATTENDU les recommandations de la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur François Boily
APPUYÉ par Madame Lucie Laroche
ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer les documents reliés aux servitudes récréatives des lots : 5 988 418 et 5 988 419.

Que ces servitudes en faveur de la Municipalité permettent la pratique de tout sport non motorisé sur une largeur minimale de 6 mètres et autorisent la Municipalité ou ses mandataires à procéder au passage avec des véhicules ou machineries pour leur entretien, leur amélioration et le sauvetage.

Que les dépenses professionnelles qui y sont liées (notaire, arpenteur, etc.) soient assumées directement par la Société des Sentiers du Moulin inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

169-2023

5.2 Autorisation - Point de chute pour le transport scolaire de l'école des Ursulines de Québec et du collège François-de-Laval pour l'année scolaire 2023-2024

ATTENDU les recommandations de la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

IL EST PROPOSÉ par Madame Lucie Laroche
APPUYÉ par Madame Jacinthe Gagnon
ET RÉSOLU :

D'autoriser le transporteur scolaire de l'École des Ursulines de Québec et du Collège François-de-Laval à utiliser le stationnement du centre communautaire comme point de chute et d'embarquement des élèves pour l'année scolaire 2023-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170-2023

5.3 Autorisation de dépenses - Remplacement de l'équipement de rinçage d'urgence des yeux et de la peau au Service de la protection contre l'incendie

ATTENDU les recommandations de la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;



IL EST PROPOSÉ par Madame Marie Gagnon
APPUYÉ par Madame Jacinthe Gagnon
ET RÉSOLU :

D'autoriser la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à engager des dépenses pour réaliser le projet de « remplacement de l'équipement de rinçage d'urgence des yeux et de la peau au Service de la protection contre l'incendie » pour un montant maximum de 10 000,00 \$ plus taxes.

Les sommes nécessaires devant être prises au fonds de roulement remboursable sur 3 ans à partir de 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

171-2023

5.4 Autorisation de dépenses - Achat d'une camionnette pour l'entretien des parcs, infrastructures et bâtiments de loisirs

ATTENDU les recommandations de la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

IL EST PROPOSÉ par Madame Lucie Laroche
APPUYÉ par Monsieur Lorne Trudel
ET RÉSOLU :

D'autoriser la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à engager des dépenses pour réaliser le projet d' « achat d'une camionnette pour l'entretien des parcs, infrastructures et bâtiments de loisirs » pour un montant maximum de 48 000,00 \$ plus taxes.

Les sommes nécessaires devant être prises au fonds de roulement remboursable sur 5 ans à partir de 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

172-2023

5.5 Autorisation de dépenses - Événements automne 2023

ATTENDU les recommandations de la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

IL EST PROPOSÉ par Madame Lucie Laroche
APPUYÉ par Monsieur Guy Gilbert
ET RÉSOLU :

D'autoriser la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à engager des dépenses pour réaliser le projet d'« événements automne 2023 » pour un montant maximum de 27 000,00 \$ plus taxes et à signer tous les documents en lien avec ces événements.

D'autoriser la tenue d'activités dans le cadre des Journées de la culture du 29 septembre au 1^{er} octobre 2023.

D'autoriser la tenue de la grande fête d'Halloween au parc du Brûlé le vendredi 27 octobre 2023.

D'autoriser la fermeture de rue temporaire d'une portion du chemin du Brûlé pour la fête d'Halloween.

D'autoriser la tenue de la Fête de Noël les 2 et 3 décembre 2023 au parc Carrier-Chamberland.

D'autoriser l'affichage temporaire pour diriger les visiteurs lors des événements de l'automne 2023.



D'autoriser la coordonnatrice aux programmes des loisirs et la responsable de la bibliothèque à faire des demandes d'aide financière en lien avec les Journées de la culture, l'Halloween, la Fête de Noël et une soirée d'humour.

D'autoriser les partenariats pour les événements de l'automne 2023.

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

173-2023

5.6 Autorisation - Protocole d'entente/événements - Championnats Provinciaux M14 2023 du CCKLB

ATTENDU les recommandations de la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

IL EST PROPOSÉ par Madame Lucie Laroche
APPUYÉ par Madame Jacinthe Gagnon
ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer le protocole d'entente à intervenir avec l'organisme suivant pour la réalisation de l'événement cité ci-après :

Événement / Organisme	Date et lieu	Contribution municipale \$
Championnats Provinciaux M14 / Club de Canoë-Kayak Lac-Beauport	18 au 20 août 2023 / Club nautique	13 868,00 \$

D'en informer la Sûreté du Québec pour qu'ils se gouvernent en conséquence.

D'autoriser une dépense de 13 868 \$ à titre de contribution municipale à l'évènement.

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

174-2023

5.7 Autorisation - Passage et validation de trajet - La Randonnée Jimmy Pelletier 2023

ATTENDU QUE la Randonnée Jimmy Pelletier aura un permis spécial d'événement du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTQ) pour autoriser l'occupation d'une voie par deux pelotons ceinturés par un véhicule de tête avec gyrophare et affiche « sport » au pare-chocs et un véhicule de queue avec gyrophare, barre lumineuse et affiche de « sport » T-50-7-B, tel qu'exigé par les normes du MTQ;

ATTENDU les recommandations de la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

IL EST PROPOSÉ par Madame Lucie Laroche
APPUYÉ par Monsieur Guy Gilbert
ET RÉSOLU :

D'autoriser La Randonnée Jimmy Pelletier à passer sur le chemin du Tour-du-Lac et le chemin Traverse de Laval le 28 juin 2023.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

175-2023

6.1 Adoption - Règlement numéro 09-207-47 modifiant le règlement de zonage numéro 09-207 afin d'augmenter le nombre de chalets locatifs autorisés dans la zone F-404.3

ATTENDU QUE la greffière adjointe explique, s'il y a lieu, les modifications entre le second projet de règlement et le règlement soumis à l'adoption ;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Lorne Trudel
APPUYÉ par Madame Marie Gagnon
ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement numéro 09-207-47 modifiant le règlement de zonage numéro 09-207 afin d'augmenter le nombre de chalets locatifs autorisés dans la zone F-404.3.

Le texte de cette réglementation sera consigné au Livre des Règlements de la Municipalité après sa mise en vigueur pour valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

176-2023

6.2 Autorisation - Projets de lotissement et compensation pour fins de parcs et espaces verts - chemin du Coteau (lot 6 553 747) et chemin des Grillons (lot 6 558 931)

ATTENDU les dispositions de l'article 11 du Règlement de lotissement no 09-194 concernant les contributions pour fins de parcs et espaces verts lors d'un nouveau lotissement;

ATTENDU les recommandations des services techniques et du directeur du Service de l'urbanisme et développement durable;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Lorne Trudel
APPUYÉ par Madame Marie Gagnon
ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service de l'urbanisme et développement durable à prélever la compensation pour fins de parcs et espaces verts en argent pour les nouveaux lots suivants : 6 553 747 et 6 558 931 associés respectivement aux demandes de permis de lotissement no 2022-10030 et 2023-10002.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Dépôt - Procès-verbal de la rencontre du CCU du 10 mai 2023

Le directeur du Service de l'urbanisme et développement durable dépose aux membres du conseil le document « Procès-verbal de la rencontre du CCU du 10 mai 2023 » et les invite à le consulter.

177-2023

6.4 Autorisation de permis – Conformité au Règlement 09-198 sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA)



ATTENDU QUE conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-198, la réalisation de certains permis requiert l'approbation du conseil municipal;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé les plans et documents et qu'il a émis des recommandations pour ces projets présentés ci-après;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur François Boily
 APPUYÉ par Madame Marie Gagnon
 ET RÉSOLU :

D'autoriser ou de refuser selon le cas, l'émission des permis, ci-après décrits au tableau synthèse.

No demande de permis	Objet	Décision du conseil
2023-00149	Aménagement de l'agrandissement de l'aire de stationnement dans une bande de protection de secteur de forte pente et dont la superficie fait plus de 150 m ² , 21, chemin du Grand-Bois, lot 5 205 104 (Règl. 09-198, art. 55.3 et 55.5).	Accepté
2019-00047	Rénovation majeure d'une résidence unifamiliale isolée ayant une superficie au sol supérieure à 200 m ² , 522, chemin du Tour-du-Lac, lot 1 821 679 (Règl. 09-198, chap. 4)	Accepté
2023-00070	Aménagement d'une aire de stationnement dans un secteur de forte pente et des bandes de protection et dont la superficie fait plus de 150 m ² , 4 chemin du Domaine, Lot 1 821 617 (Règl. 09-198, art. 55.3 art. 55.5).	Accepté
2023-00173	Construction d'une résidence unifamiliale isolée dans des bandes de protection d'un secteur de forte pente, 101, chemin de la Vallée, lot 1 496 873 (Règl. 09-198, art. 55.13).	Accepté

Que cette acceptation ne porte que sur l'objet décrit en fonction du règlement 09-198 et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation municipale et d'urbanisme.

Qu'aucun permis ne soit émis avant que le Service de l'urbanisme et développement durable ait analysé la demande de permis et affirme que la demande est en tout point conforme aux normes et règlements municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

178-2023

6.5 Dérogation mineure - 2022-00195 - 18 Traverse-de-Laval

Monsieur François Boily présente l'objet de la demande.

Monsieur François Boily invite l'assemblée à s'exprimer relativement à cette demande.

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 18 Traverse de Laval portant le numéro de lot 1 497 665 a adressé une demande de dérogation 2022-00195;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande et produit des recommandations au conseil;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure et des



recommandations du comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur François Boily
APPUYÉ par Madame Marie Gagnon
ET RÉSOLU :

De refuser la demande de dérogation mineure 2022-00195 afin de permettre uniquement rendre réputé conforme la distance séparatrice entre deux bâtiments accessoires à 1,2 mètre au lieu de 2 m, contrairement aux normes prévues au Règlement de zonage 09-207, le tout tel que démontré sur le certificat de localisation qui a été préparé par M. Denis L. Tremblay a.g, en date du 30 novembre 1985, portant le numéro 1976 de ses minutes.

Que cette décision n'autorise en aucun temps toutes autres dérogations à la réglementation municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

179-2023

6.6 Dérogation mineure - 2023-20064 - 6 chemin des Quatre-Vents

Monsieur François Boily présente l'objet de la demande.

Monsieur François Boily invite l'assemblée à s'exprimer relativement à cette demande.

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 6 chemin des Quatre-Vents, portant le numéro de lot 3 485 760 a adressé une demande de dérogation 2023-20064;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande et produit des recommandations au conseil;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure et des recommandations du comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur François Boily
APPUYÉ par Madame Marie Gagnon
ET RÉSOLU :

De refuser la demande de dérogation mineure 2023-20064 afin de permettre uniquement rendre réputé conforme la hauteur d'un garage isolé existant en zone HU-251, à 7 m au lieu de 6 m maximum, tel qu'exigé à l'article 53 qui réfère au tableau 1 et ce., contrairement aux normes prévues au Règlement de zonage 09-207, le tout tel que démontré sur le certificat de localisation qui a été préparé par M. Emmanuel Blais a.g, en date du 3 mai 2023, portant le numéro 4329 de ses minutes.

Que cette décision n'autorise en aucun temps toutes autres dérogations à la réglementation municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180-2023

8.1 Adoption - Congédiement administratif de Monsieur Érik Beaudoin

ATTENDU les recommandations du comité de ressources humaines et de la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;



ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des recommandations du comité et ont analysé la situation;

IL EST PROPOSÉ par Madame Marie Gagnon
APPUYÉ par Monsieur Lorne Trudel
ET RÉSOLU :

De mettre fin à l'emploi de monsieur Érik Beaudoin, journalier et préposé à l'entretien, en date du 5 juin 2023 et de lui payer le préavis prévu à la loi, ainsi que toutes sommes dues.

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.1 Période de questions

À 19 h 48, le président du conseil répond aux questions de l'assemblée.

*Seules les questions sont transcrites (1 par personne).
Les commentaires ou suggestions ne sont pas notés au procès-verbal.*

Les questions ont porté sur :

- 1- M. Armand Leblond interroge le conseil en lien avec l'adoption du règlement de zonage 09-207-47 et mentionne qu'il y a des erreurs dans le règlement et en fait part au conseil.
RP : Monsieur le maire prend note des commentaires de M. Leblond et mentionne qu'il vérifiera avec le directeur du Service de l'urbanisme.
- 2- M. Olivier Bérard demande si le conteneur qui sera installé à l'Écocentre est légal.
RP : Monsieur le maire mentionne qu'il croit que oui, mais vérifiera avec l'administration.
- 3- Mme Lise Lévesque demande pourquoi il y a des frais d'abonnement pour le club de tennis tandis que beaucoup d'autres activités sont gratuites à la Municipalité.
RP : Monsieur le maire répond qu'il parlera de ce dossier avec la directrice du Service des loisirs.
- 4- Mme Katherine Roy demande à quand la démolition de la maison au 3 chemin Rossinière et dépose à la greffière adjointe un document pour les élus expliquant la situation.
RP : Monsieur le maire mentionne qu'il fera un suivi sur le dossier et prend en considération les commentaires de Mme Roy.
- 5- M. Raynald Gilbert revient sur sa demande de permis qui a été refusée. Il demande au conseil s'il y a quelque chose à faire afin qu'il puisse construire un quai sur son terrain.
RP : Monsieur le maire mentionne qu'il ne peut y avoir deux quais sur le même terrain. M. le maire comprend la situation de M. Gilbert et va voir s'il y a une solution.

Fin de la période de questions à 20 h 50.

10. Levée de l'assemblée

Le président lève l'assemblée à 20 h 50.



Charles Brochu, maire

Annie Laplante, greffière adjointe

ANNEXE 1
Liste des déboursés – Mai 2023

LISTE DES COMPTES À PAYER MAI 2023 MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT			
NOM	DATE PAIEMENT	NUMERO	MONTANT
DUMAS MARIE-JOSÉE	2023-06-06	27018	467.50 \$
CARTEBATEAU.COM	2023-06-06	27019	229.95 \$
C.C.A.P.TV	2023-06-06	27020	1 149.75 \$
CONFECTIONS CARLO SAVO INC.	2023-06-06	27021	770.33 \$
DUGAS EMANUELLE	2023-06-06	27022	1 000.00 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	2023-06-06	27023	80.00 \$
FORTIN GILIANNE	2023-06-06	27024	30.00 \$
FRENETTE SIMON	2023-06-06	27025	1 000.00 \$
GIVESCO INC.	2023-06-06	27026	296.30 \$
GOOD YEAR CANADA INC.	2023-06-06	27027	1 650.19 \$
MACPEK INC.	2023-06-06	27028	68.04 \$
MEDIC	2023-06-06	27029	745.46 \$
NAUD PIERRE, DIONNE JULIE	2023-06-06	27030	1 000.00 \$
PROVOST PHILIPPE	2023-06-06	27031	1 000.00 \$
QUEBEC MUNICIPAL	2023-06-06	27032	477.15 \$
DISTRIBUTION PIERRE LAROCHELLE	2023-05-03	409725	444.68 \$
POMERLEAU LES BATEAUX INC.	2023-06-06	409726	12 739.23 \$
IT CLOUD	2023-05-11	409727	334.54 \$
GROUPE ABP	2023-05-23	409728	209.68 \$
BEAULIEU GABRIELLE	2023-06-06	409729	120.00 \$
BINDELLE GÉRALDINE	2023-06-06	409730	1 623.50 \$
BOURGAULT EDITH	2023-06-06	409731	396.86 \$
PECTEAU SUZIE	2023-06-06	409732	467.50 \$
GUILLOT SÉBASTIEN	2023-06-06	409733	80.00 \$
LAMONTAGNE DENIS	2023-06-06	409734	529.55 \$
LEVESQUE RAPHAEL	2023-06-06	409735	160.00 \$
L'HEUREUX, FRANCOIS	2023-06-06	409736	3 886.53 \$
MORALES PUENTES CRISTINA	2023-06-06	409737	1 093.31 \$
PROULX NICOLAS	2023-06-06	409738	320.00 \$
ROY LEO	2023-06-06	409739	80.00 \$
THÉRIAULT LOUISE	2023-06-06	409740	203.79 \$
TREMBLAY JOSÉE	2023-06-06	409741	203.79 \$
BLANCHETTE DAVID	2023-06-06	409742	5 868.98 \$
MONAST MARIE-LOUISE	2023-06-06	409743	3 035.00 \$
ACCESSOIRES BIGGY BOOM INC.	2023-06-06	409744	758.84 \$
ALIMENTATION A.D.R.	2023-06-06	409745	688.23 \$
ALTITUDE ARBORICULTURE	2023-06-06	409746	4 024.12 \$
ARBO COMPLET	2023-06-06	409747	1 264.72 \$
ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC	2023-06-06	409748	350.67 \$
BATTERIES DU QC INC.	2023-06-06	409749	27.54 \$
BCF S.E.N.C.R.L	2023-06-06	409750	77.19 \$
BELIZIA SPORT	2023-06-06	409751	1 552.35 \$
BOIVIN PATRICK	2023-06-06	409752	52.87 \$
BOUTIQUE DU PLONGEUR LTÉE (LES)	2023-06-06	409753	2 553.36 \$
BRENNTAG CANADA INC.	2023-06-06	409754	20 561.99 \$
BUREAU VERITAS CANADA (2019) INC.	2023-06-06	409755	1 598.10 \$
CANAC-MARQUIS GRENIER(ID:1895069)	2023-06-06	409756	2 118.86 \$

Initiales du maire

6500Initiales du
secrétaire-trésorier

NOM	DATE PAIEMENT	NUMERO	MONTANT
CANON CANADA INC	2023-06-06	409757	302.28 \$
CAPITALE WEB	2023-06-06	409758	252.95 \$
CAPOEIRA - QUÉBEC	2023-06-06	409759	323.00 \$
CARRIERES QUEBEC INC.	2023-06-06	409760	4 628.86 \$
CENTRE LOCA-TOUT (1993) INC.	2023-06-06	409761	4 954.92 \$
CENTRE TECHNIQUE GILCO	2023-06-06	409762	180.17 \$
CENTRE GESTION EQUIPEMENT ROULANT(CGER)	2023-06-06	409763	6 560.55 \$
CLOTURES UNIVERSELLES INC.	2023-06-06	409764	7 473.37 \$
CLOUTIER MARILOU	2023-06-06	409765	79.05 \$
CONSTRUCTION & EXCAVATION DALLAS INC.	2023-06-06	409767	7 119.25 \$
COTE FLEURY INC.	2023-06-06	409768	134.59 \$
CROIX-ROUGE CANADIENNE QUEBEC	2023-06-06	409769	1 506.96 \$
DECHIQUETAGE DE BEAUCE	2023-06-06	409770	262.14 \$
DESHARNAIS SERVICE DE PNEUS INC.	2023-06-06	409771	794.79 \$
DESROCHES PRODUITS PETROLIERS	2023-06-06	409772	2 391.41 \$
DIABOLO DESIGN ET WEB	2023-06-06	409773	350.68 \$
DISTRIBUTION SPORTS-LOISIRS	2023-06-06	409774	3 866.27 \$
ENGLOBE ENVIRONNEMENT INC.	2023-06-06	409775	3 451.41 \$
ENT. FORESTIERES SERGE BUREAU INC.	2023-06-06	409776	3 756.40 \$
ENTOURAGE RESORT SUR LE LAC	2023-06-06	409777	15 031.44 \$
ENTREPRISES B.L.C. INC.	2023-06-06	409778	914.51 \$
ENTREPRISES J.S. LAUZON INC.	2023-06-06	409779	16 657.67 \$
ENTREPRISES LOU-VIL INC. (LES)	2023-06-06	409780	14 413.27 \$
ENTREPRISES L.T. (LES)	2023-06-06	409781	661.14 \$
ENTREPRISES P.E.B. LTEE (LES)	2023-06-06	409782	228 760.96 \$
ENTREPRISES GARIÉPY INC. (LES)	2023-06-06	409783	28 945.25 \$
ENVIRONOR CANADA	2023-06-06	409784	313.88 \$
EQUIPARC INC.	2023-06-06	409785	16 286.21 \$
ETUDE NOTARIALE POULIOT LAVOIE INC.	2023-06-06	409786	3 823.53 \$
FED. QUEBECOISE MUNICIPALITES	2023-06-06	409787	2 127.04 \$
FQM-ASSURANCES INC.	2023-06-06	409788	1 029.43 \$
FONDS DES BIENS & SERVICES MTESS	2023-06-06	409789	41.95 \$
GARAGE DANIEL BLANCHET	2023-06-06	409790	1 382.58 \$
GESTION FPB INC./BEDARD SERRURIER	2023-06-06	409791	344.24 \$
GLS CANADA - DICOM EXPRESS	2023-06-06	409792	95.18 \$
GROUPE ARCHAMBAULT INC.	2023-06-06	409793	909.90 \$
GROUPE ALTUS LTEE	2023-06-06	409794	3 449.25 \$
HAIE KEITH	2023-06-06	409795	675.00 \$
IMMOBEC INC.	2023-06-06	409796	1 954.58 \$
ISOTECH INSTRUMENTATION INC.	2023-06-06	409797	557.43 \$
J.S.R. ENR. (PIECES DE BORNES-FONTAINES	2023-06-06	409799	1 463.68 \$
LABRECQUE RICHARD	2023-06-06	409800	148.87 \$
LECLERC LINE	2023-06-06	409801	56.26 \$
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY	2023-06-06	409802	1 567.04 \$
LIBRAIRIE LA LIBERTÉ	2023-06-06	409803	621.72 \$
MAHEU & MAHEU	2023-06-06	409804	959.67 \$
MARTIN & LEVESQUE (1983) INC.	2023-06-06	409805	3 517.79 \$
MESSER CANADA INC.	2023-06-06	409806	176.21 \$
M.R.C. DE LA JACQUES-CARTIER	2023-06-06	409807	64.89 \$
NEGOTEL	2023-06-06	409808	1 333.96 \$
PLOMBERIE FORTIN INC.	2023-06-06	409809	636.68 \$
PROTECTION INCENDIE PC	2023-06-06	409810	3 709.79 \$

Initiales du maire

6501Initiales du
secrétaire-trésorier

NOM	DATE PAIEMENT	NUMERO	MONTANT
REGIE REG. GEST.MAT.RES. DE PORTNEUF	2023-06-06	409811	21 742.50 \$
RICHARD ÉRIC	2023-06-06	409812	1 058.84 \$
SANI CHARLEVOIX INC.	2023-06-06	409813	7 064.64 \$
SEAO-MEDIAS TRANSC. S.E.N.C.	2023-06-06	409814	43.77 \$
SECURITE SIROIS EVÉNEMENTS SPÉCIAUX INC.	2023-06-06	409815	10 000.00 \$
SERRUPRO-GROUPE PRO ACCÈS	2023-06-06	409816	612.25 \$
SERVICES MATREC INC.	2023-06-06	409817	135 435.15 \$
SERVICES FTP	2023-06-06	409818	349.00 \$
SOCIETE PROTECT. DES ANIMAUX	2023-06-06	409819	3 067.74 \$
SOLUTIONS INDUSTRIELLES HB	2023-06-06	409820	2 223.58 \$
SOLUTIA TELECOM	2023-06-06	409821	112.54 \$
SPECIALISTE STYLO-PAPETERIE INC.	2023-06-06	409822	1 571.34 \$
STUDIO CRÉATIF (VALÉRIE GARON)	2023-06-06	409823	764.30 \$
THIBAUT & ASSOCIÉS INC. - ARSENAL	2023-06-06	409824	3 255.25 \$
THOMASSIN JOHAN	2023-06-06	409825	32.55 \$
TOROMONT INDUSTRIES LTÉE	2023-06-06	409826	191.63 \$
UAP INC. (NAPA)	2023-06-06	409827	79.47 \$
VITRERIE DU LAC ENR.	2023-06-06	409828	603.62 \$
VOLTEC	2023-06-06	409829	5 734.51 \$
HABITATIONS ST-DUNSTAN (LES)	2023-06-06	409830	25 000.00 \$
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY	2023-06-06	409831	128.94 \$
SOCIETE PROTECT. DES ANIMAUX	2023-06-06	409832	1 533.87 \$
QC.SKATEBOARDCAMP	2023-06-16	409833	1 149.75 \$
AUGER CLAUDE	2023-06-24	409834	1 517.67 \$
INCUBATEUR DE MUSIQUE FRANCOPHONE	2023-06-24	409835	2 736.41 \$
POLIQUIN-SIMMS2	2023-06-24	409836	3 449.25 \$
PYRO CONCEPT	2023-06-24	409837	2 299.50 \$
M.R.C. DE LA JACQUES-CARTIER	2023-07-01	409838	333 757.50 \$
COMMUNAUTE METROPOLITAINE DE QC	2023-07-03	409839	22 160.67 \$
BELL CANADA	2023-04-27	6018	481.32 \$
C.C.A.P.	2023-04-27	6019	158.67 \$
C.C.A.P.	2023-04-27	6020	282.84 \$
C.C.A.P.	2023-04-27	6021	124.17 \$
C.C.A.P.	2023-04-27	6022	124.17 \$
C.C.A.P.	2023-04-27	6023	147.06 \$
C.C.A.P.	2023-04-27	6024	124.17 \$
C.C.A.P.	2023-04-27	6025	213.85 \$
HYDRO-QUEBEC	2023-04-27	6026	802.70 \$
HYDRO-QUEBEC	2023-04-27	6027	482.25 \$
HYDRO-QUEBEC	2023-04-27	6028	1 107.77 \$
HYDRO-QUEBEC	2023-04-27	6029	562.13 \$
HYDRO-QUEBEC	2023-04-27	6030	1 180.79 \$
HYDRO-QUEBEC	2023-04-27	6031	37.40 \$
HYDRO-QUEBEC	2023-04-27	6032	1 028.13 \$
HYDRO-QUEBEC	2023-04-27	6033	3 283.63 \$
HYDRO-QUEBEC	2023-04-27	6034	32.11 \$
HYDRO-QUEBEC	2023-04-27	6035	113.44 \$
HYDRO-QUEBEC	2023-04-27	6036	1 390.12 \$
HYDRO-QUEBEC	2023-04-27	6037	115.65 \$
HYDRO-QUEBEC	2023-04-27	6038	476.41 \$
HYDRO-QUEBEC	2023-04-27	6039	506.44 \$
HYDRO-QUEBEC	2023-04-27	6040	541.61 \$

Initiales du maire

6502

Initiales du
secrétaire-trésorier

NOM	DATE PAIEMENT	NUMERO	MONTANT
VILLE DE QUEBEC	2023-04-27	6041	2 139.00 \$
VILLE DE QUEBEC	2023-04-27	6042	5 275.28 \$
COM. ADM. REG. RETRAITE & D'ASS.	2023-04-30	6043	3 215.94 \$
REVENU QUÉBEC-REMISES PROVINCIAL	2023-05-01	6044	53 682.80 \$
REVENU CANADA-REMISES FÉDÉRAL	2023-05-01	6045	21 858.02 \$
BENEVA (ASS.COLL)	2023-05-01	6046	16 092.98 \$
PETROLES IRVING MARKETING S.E.N.C.	2023-05-03	6047	5 441.70 \$
VISA-DOMINIC HAMEL	2023-05-04	6048	502.71 \$
VISA-MAXIM BAILLARGEON	2023-05-04	6049	103.44 \$
BELL MOBILITE CELLULAIRE	2023-05-11	6051	1 677.23 \$
REVENU QUÉBEC-REMISES PROVINCIAL	2023-05-11	6052	52 749.77 \$
REVENU CANADA-REMISES FÉDÉRAL	2023-05-11	6053	21 355.09 \$
SYNDICAT POMPIER LAC-BEAUPORT	2023-05-11	6054	844.54 \$
CLUB SOCIAL POMPIERS	2023-05-11	6055	540.00 \$
HYDRO-QUEBEC	2023-05-15	6056	22.47 \$
HYDRO-QUEBEC	2023-05-15	6057	22.47 \$
HYDRO-QUEBEC	2023-05-15	6058	22.47 \$
HYDRO-QUEBEC	2023-05-15	6059	22.47 \$
HYDRO-QUEBEC	2023-05-15	6060	22.47 \$
HYDRO-QUEBEC	2023-05-15	6061	22.47 \$
HYDRO-QUEBEC	2023-05-15	6062	22.47 \$
HYDRO-QUEBEC	2023-05-15	6063	2 604.02 \$
HYDRO-QUEBEC	2023-05-15	6064	2 727.54 \$
HYDRO-QUEBEC	2023-05-15	6065	1 467.76 \$
HYDRO-QUEBEC	2023-05-15	6066	2 577.81 \$
HYDRO-QUEBEC	2023-05-15	6067	3 335.40 \$
HYDRO-QUEBEC	2023-05-15	6068	733.81 \$
HYDRO-QUEBEC	2023-05-15	6069	86.30 \$
HYDRO-QUEBEC	2023-05-15	6070	102.55 \$
HYDRO-QUEBEC	2023-05-15	6071	3 154.36 \$
HYDRO-QUEBEC	2023-05-15	6072	414.37 \$
HYDRO-QUEBEC	2023-05-15	6073	1 263.10 \$
HYDRO-QUEBEC	2023-05-15	6074	290.91 \$
HYDRO-QUEBEC	2023-05-15	6075	958.44 \$
HYDRO-QUEBEC	2023-05-15	6076	385.32 \$
HYDRO-QUEBEC	2023-05-15	6077	22.47 \$
COM. ADM. REG. RETRAITE & D'ASS.	2023-05-31	6078	3 215.94 \$
DESJARDINS SECURITÉ FINANCIÈRE	2023-05-17	6079	52 395.59 \$
	GRAND TOTAL:		1 340 775.05 \$

ANNEXE 2
Liste des engagements budgétaires – Mai 2023

LISTE DES ENGAGEMENTS BUDGÉTAIRES MAI 2023 MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT							
No de bon	Date comm.	Fournisseur	Total engagé	Demandé par	Résolution	Description	Numéro GL
ADM-106065	2023-04-25	PGGO05	229.95	Turmel Patrick		Installation de la suite PG sur la tablette de R. Labrecque	02 19300 335
ADM-106066	2023-04-26	SOLU20	56.27	Turmel Patrick		SONIM CLIP PIVOTANT POUR SP3	02 19300 339
ADM-106067	2023-04-26	SPEC05	617.13	Turmel Patrick		PAPETERIE	02 19000 670
ADM-106068	2023-04-27	VISAPT	172.44	Turmel Patrick		2 lampes de table pour bureau direction générale	02 19000 670
ADM-106069	2023-04-27	hydr10	506.44	Turmel Patrick		BRANCHEMENT CH. BOISÉ & ÉLECTRICITÉ	02 34001 681
ADM-106070	2023-05-01	PETR10	5441.70	Turmel Patrick		ESSENCE PERIODE 1ER AU 30 AVRIL 2023	02 32300 631
ADM-106071	2023-05-04	DECA05	113.83	Turmel Patrick		Kit clavier et souris sans-fil (Patrick Turmel)	02 19000 670
ADM-106072	2023-05-04	ALIM05	114.98	Labrecque Richard		Alimentation conseil - Séance extra + Ass. publique	02 11000 610
ADM-106073	2023-05-09	ALIM05	114.98	Labrecque Richard		Commande IGA Conseil - Comité plénier POLITIQUE 9 mai 2023	02 11000 610
ADM-106074	2023-05-09	STAP25	104.78	Turmel Patrick		PAPETERIE	02 19000 670
ADM-106075	2023-05-01	BELL20	1677.23	Turmel Patrick		LOCATION CELLULAIRES MAI 2023	02 19300 339
ADM-106076	2023-05-10	MRCDO5	64.89	Turmel Patrick		FRAIS VENTE POUR TAXES #4401 13 8869	02 15001 951
ADM-106077	2023-05-11	ALIM05	114.98	Labrecque Richard		Alimentation conseil - SE 15 mai 2023 + Consult pub. regl emprunt	02 11000 610
ADM-106078	2023-05-15	SPEC05	339.22	Labrecque Richard		PAPETERIE ET AUTRES	02 19000 670
ADM-106079	2023-05-17	SOLO50	2634.94	House Hélène		Matériel audiovisuel - Rencontre citoyenne 12 juin 2023	02 11000 419
ADM-106080	2023-05-17	GROU09	419.66	House Hélène		Location chaises - Rencontre citoyennes 12 juin	02 11000 419
ADM-106081	2023-05-18	BCF50	4943.93	Labrecque Richard		Acquisition lots abandonnés	02 12000 412
ADM-106082	2023-05-23	ITCL70	344.93	Turmel Patrick		Variation nombre de licences annuelles Microsoft (SDM)	02 70160 335
ADM-106083	2023-05-25	ALIM05	114.98	Labrecque Richard		Commande IGA Conseil - Comité plénier adm 29 mai 2023	02 11000 610
ADM-106084	2023-05-25	MESS10	28.69	Labrecque Richard		Service de messagerie	02 19000 321
REC-708567	2023-04-24	ALIM05	402.41	Hamel, Dominic		Achat café employés	02 11000 610
REC-708568	2023-04-24	COTE05	143.72	Hamel, Dominic		Nouveau cadenas et clé pour descente de bateaux-Club nautique	02 70144 640
REC-708569	2023-04-25	DIST35	172.46	Hamel, Dominic		Attache but de soccer (X100)	02 70150 522
REC-708570	2023-04-25	SAIS05	442.65	Gauthier Karine		Animation d'un parcours-Session printemps 2023	02 70105 447
REC-708571	2023-04-25	CANA05	57.49	Hamel, Dominic		Boîtes en carton - Bibliothèque	02 70233 640
REC-708572	2023-04-26	CANA05	344.93	Hamel, Dominic		Quincaillerie/bois et béton réparation marche zone communautaire	02 70150 522
REC-708573	2023-04-27	AUDI40	344.93	Provencher Isabelle		Visa pour présenter Super Mario Bros - Cinéma plein air (11 août 2023)	02 70205 419
REC-708574	2023-04-27	CANA05	229.95	Hamel, Dominic		Béton marches -Zone communautaire	02 70150 522
REC-708575	2023-04-27	CCAP10	1149.75	Provencher Isabelle		Tournage et montage de la capsule vidéo du projet Just Dance	02 70205 419
REC-708576	2023-04-27	HAIE70	500.00	Provencher Isabelle		Création d'une chanson personnalisée pour le projet Just Dance	02 70205 419
REC-708577	2023-04-27	POLI70	3449.25	Provencher Isabelle		Spectacle du Cirque Kikasse et atelier de corde à danser (23 juin 2023)	02 70207 447

No de bon	Date comm.	Fournisseur	Total engagé	Demandé par	Résolution	Description	Numéro GL
REC-708578	2023-05-01	STUD15	132.22	Tremblay MariePierr e		Collant pour tarification et numéro de téléphone coroplaste tennis 2023	02 70150 640
REC-708579	2023-05-01	LAVE70	200.00	Provenche r Isabelle		Cours de lasso et prêt de décor - Fête Country (19 août 2023)	02 70205 419
REC-708580	2023-05-02	SERR35	459.90	Hamel, Dominic		Appel de service système alarme - Chalet des loisirs	02 70124 522
REC-708581	2023-05-02	VOLT50	3007.07	Hamel, Dominic		Réparation lampadaire soccer	02 70150 522
REC-708582	2023-05-03	CANA05	689.85	Hamel, Dominic		Bois et quincaillerie pour rangement bateaux - Club nautique	02 70144 640
REC-708583	2023-05-03	DIST35	747.34	Hamel, Dominic		Filet protecteur derrière les paniers de basketball (x4)	02 70150 640
REC-708584	2023-05-04	AUGE70	229.95	Provenche r Isabelle		Ajout technique pour jeu Mario Kart - Cinéma plein air (11 août 2023)	02 70205 419
REC-708585	2023-05-04	CART70	431.16	Tremblay MariePierr e		Formation permis de bateau - étudiants Club nautique	02 70144 454
REC-708586	2023-05-04	SEAO05	28.74	Côté Isabelle		Publication sur SEAO pour appel d'offres 23-611 Dénéigement des stationnements	02 70150 443
REC-708587	2023-05-04	COMO01	9427.95	Côté Isabelle	134-2023	Dénéigement manuel des allées - nov. et déc.	02 70150 443
REC-708588	2023-05-04	ENTR27	27134.10	Côté Isabelle	133-2023	Dénéigement des stationnements - nov. et déc.	02 70150 443
REC-708589	2023-05-08	CANA05	34.49	Côté Isabelle		Clés pour cadenas Club nautique	02 70144 640
REC-708590	2023-05-08	HAIE70	175.00	Provenche r Isabelle		Mixage mastering enregistrement droits d'auteur chanson Viens bouger dehors (Just dance)	02 70205 419
REC-708591	2023-05-09	CANA05	68.99	Hamel, Dominic		Vis et quincaillerie club nautique	02 70144 640
REC-708592	2023-05-09	CANA05	91.98	Hamel, Dominic		Bois et numéro autocollant	02 70144 640
REC-708593	2023-05-09	SCOL05	155.22	N.Mailloux Claudie		Accessoires pour Club de lecture d'été TD	02 70233 640
REC-708594	2023-05-09	CANA05	689.85	Hamel, Dominic	077-2023	Mousquetons (120) et chaîne	23 08531 725
REC-708595	2023-05-09	VISADH	146.25	Provenche r Isabelle		Permis réunion événement (voisins 3/6, fête nat 23/6, fête country 19/8)	02 70207 447
REC-708596	2023-05-15	SERR35	1149.75	Hamel, Dominic	077-2023	Retour de porte automatique - Tennis	23 08531 725
REC-708597	2023-05-15	DIAB05	1092.26	Provenche r Isabelle		Graphisme et impression dépliants (x2500) - Activités de l'été 2023	02 70200 340
REC-708598	2023-05-15	FORT79	31.50	N.Mailloux Claudie		Achat d'un livre de l'autrice Gilianne Fortin	02 70231 670
REC-708599	2023-05-16	ENTR19	804.83	Hamel, Dominic		Réparation sation de lavage - Parc de la Gentiane	02 70144 522
REC-708600	2023-05-16	RESE71	44.15	N.Mailloux Claudie		Paiement document abîmé - Prêt entre bibliothèque	02 70231 670
REC-708601	2023-05-16	CLUB75	281.69	N.Mailloux Claudie		Activité Lego parent-enfant (10 décembre 2023)	02 70232 419
REC-708602	2023-05-16	DECO70	735.84	N.Mailloux Claudie		Activité « Abracadabra allume cette cape » (22 octobre 2023)	02 70232 419
REC-708603	2023-05-16	CANA05	114.98	Hamel, Dominic		Quincaillerie et mèche pour rangement embarcation - Club nautique	02 70144 640
REC-708604	2023-05-17	PROD40	1207.24	Hamel, Dominic		Produits ménagers	02 70123 635
REC-708605	2023-05-17	COTE05	57.49	Hamel, Dominic		Clés employés Club nautique	02 70144 640
REC-708606	2023-05-17	CANA05	172.46	Hamel, Dominic		Ruban adhésif gris, corde pétanque et brosse pour poubelle	02 70150 522
REC-708607	2023-05-17	SPOR05	1006.03	Hamel, Dominic		Peinture ligne terrain de soccer	02 70150 522
REC-708608	2023-05-18	IMPR70	521.99	Provenche r Isabelle		Impressions 4 coroplastes 4'x6' (activités été 2023) et 4 autocollants pour coroplaste Fête nationale	02 70200 340
REC-708609	2023-05-24	CANA05	344.93	Hamel, Dominic		Citronnelle - Grand défi Pierre Lavoie	02 70106 640
REC-708610	2023-05-24	PROT05	1552.16	Provenche r Isabelle		Réparation d'un grand livre du Corrid'Art (bris suite à l'hiver)	02 70206 521

No de bon	Date comm.	Fournisseur	Total engagé	Demandé par	Résolution	Description	Numéro GL
REC-708611	2023-05-24	NETT50	57.49	Provencher Isabelle		Nettoyage nappes conseil (3 grandes)	02 70122 640
REC-708612	2023-05-24	PROT05	1678.64	Provencher Isabelle		Réparation au Corrid'Art, remboursé par l'assureur	54 13901 000
REC-708613	2023-05-25	ASSQ05	2000.57	Provencher Isabelle		CALM 27-28 septembre 2023 (Marie-Pierre T, Isabelle P, Isabelle C, Karine G)	02 70101 454
REC-708614	2023-05-25	YAMA70	482.90	Provencher Isabelle		Animation mât et jonglerie pour fête de l'Halloween (27 octobre 2023)	02 70208 447
SEC-203239	2023-04-25	CENT32	114.98	Richard Éric		Réparation d'un pneu du véhicule 150	02 22304 525
SEC-203240	2023-04-27	CMPM65	333.43	Richard Éric		Coupe boyau pour feu de forêt	02 22000 640
SEC-203241	2023-04-27	AREO05	2770.90	Richard Éric		Fit test annuel Apria (Test banc d'essai MSA complet - APRIA) (29)	02 22302 526
SEC-203242	2023-04-27	GLS10	34.49	Richard Éric		Retour de 2 habits nautiques prêtés pour essai	02 22400 650
SEC-203243	2023-04-27	CENT32	116.99	Richard Éric		Changement des pneus véhicules # 951	02 22303 525
SEC-203244	2023-05-01	GLS10	23.00	Richard Éric		Retour d'un habit nautique prêté pour essai	02 22400 650
SEC-203245	2023-05-04	ACCE20	574.88	Richard Éric		Réparation toile du 252 + sac pour feu de forêt	02 22307 525
SEC-203246	2023-05-03	UAPI50	97.73	Richard Éric		2 ampoules et 5 gallons huiles à amorces	02 22202 525
SEC-203247	2023-05-04	THIB65	2701.91	Richard Éric		Réparation # 252	02 22307 525
SEC-203248	2023-05-04	GROU26	68.99	Richard Éric		3-Embouts pour oreillettes	02 22000 339
SEC-203249	2023-05-08	CANA05	57.49	Richard Éric		Boite verrouillable cadenas pour barrage Lac-Tourbillon	02 22000 640
SEC-203250	2023-05-01	GLS10	17.67	Richard Éric		Réception d'un habit nautique pour essai le 26-04-2023	02 22400 650
SEC-203251	2023-05-24	CANA05	5.16	Richard Éric		Poison à fourmis	02 22000 522
SEC-203252	2023-05-24	RICH91	1058.84	Richard Éric		compte de dépenses congrès des chefs à Rivière du Loup 19 au 23 mai 2023	02 22001 454
URB-600550	2023-04-25	FEDQ05	549.58	Gendron Yves		FORMATION-Savoir composer avec les situations et clientèles difficiles	00 26100 454
URB-600551	2023-04-25	DESH05	229.44	Gendron Yves		Installation de pneu d'été pick-up	02 61000 525
URB-600552	2023-05-09	CANA05	59.39	Gendron Yves		Équipements de mesure pour inspection terrain	02 61000 640
URB-600553	2023-05-11	EURO20	11999.02	Gendron Yves	141-2023	ANALYSE LABORATOIRE 2023 - QUALITÉ DE L'EAU	02 46000 453
URB-600554	2023-05-11	MINI55	1954.58	Gendron Yves		ANALYSE LABORATOIRE CEAQ - QUALITÉ DE L'EAU 2023	02 46000 453
URB-600555	2023-05-24	GEST10	1494.68	Gendron Yves		RÉPARATION FREINS NISSAN FRONTIER	02 47001 525
VOI-318364	2023-04-24	SERV30	689.85	Bergeron Charles		DISPOSITION DE BRANCHES/5-6V	02 32401 521
VOI-318365	2023-04-24	LUMC05	1264.73	Beaulieu François-O.		2 CACHES BASE WB9 COULEUR BRONZE POUR POTEAU FP05	02 34000 521
VOI-318366	2023-04-25	BREN05	20583.40	Gagné François	327-2022	SOUDE CAUSTIQUE 5 775KG SECHE (11550kg) LIQUIDE)	02 41200 635
VOI-318367	2023-04-25	BATT03	28.74	Boivin Patrick		BATTERIE SYSTÈME ALARME GARAGE EPERON	02 32000 522
VOI-318368	2023-04-25	MACP05	68.99	Boivin Patrick		LUMIÈRE POUR LE 10 ROUES	02 32304 525
VOI-318369	2023-04-25	CARR30	344.93	Bergeron Charles		VOYAGE 0-3/4po BLEU / ENTRETIEN CH	02 32401 521
VOI-318370	2023-04-26	ENTR35	3679.20	Bergeron Charles		TRANSPORT MATERIAUX GRANULAIRE/RESERVE/ REPARATION DE CHEMIN GRAVIER	02 32401 521
VOI-318371	2023-04-26	CARR30	5173.88	Bergeron Charles		0-3/4 BLEU/7V/RESERVE/ENT CHEMIN GRAVIER	02 32401 521
VOI-318372	2023-04-26	DESH05	287.44	Bergeron Charles		CAMION #3/CHANGEMENT DE	02 32316 525

No de bon	Date comm.	Fournisseur	Total engagé	Demandé par	Résolution	Description	Numéro GL
						PNEUS ET CHANGEMENT D'HUILE	
VOI-318373	2023-04-26	ENGL05	241.45	Papadeas Dimitri		7V3 DE COMPOST / JOURNEE ENVIRONNEMENT	02 45100 447
VOI-318374	2023-04-27	CANA05	57.49	Bergeron Charles		VIS A BOIS TRAITÉ 3-1/2po	02 32001 526
VOI-318375	2023-04-27	JSR70	1724.63	Bergeron Charles		PIECES BORNE FONTAINE/TDL	02 22000 521
VOI-318376	2023-04-27	ARBO25	632.36	Papadeas Dimitri		ÉCOCENTRE-BROYER LES BRANCHES	02 45351 516
VOI-318377	2023-04-27	BRAN35	3487.19	Bergeron Charles		PEPINE / REPARATION BEARING ROUE AVANT GAUCHE	02 32301 525
VOI-318378	2023-05-01	EQUI33	13682.03	Baillargeon Maxim	041-2023	MACHINE À LIGNE V3900	23 04975 725
VOI-318379	2023-05-01	EQUI33	287.44	Baillargeon Maxim		COLLASE (COLLE) À PAVAGE	02 32401 521
VOI-318380	2023-05-01	DIAB05	396.66	Carréno Gustavo		DEPLIANT MATIERES RESIDUELLES/JOURNEE ENVIRO & BRIGADE VERTE	02 45100 340
VOI-318381	2023-05-01	SERV30	804.83	Bergeron Charles		DISPOSITION DE BRANCHES / 3V	02 32401 521
VOI-318382	2023-05-01	MINI60	229.95	Boivin Patrick		BROSSE POUR LE BALAI À BROSSE	02 32001 526
VOI-318383	2023-05-02	GRAP05	1792.46	Carréno Gustavo		DEPLIANT - ACCROCHES PORTES (JOURNEE ENVIRO, ECOCENTRE & BRIGADE VERTE)	02 45100 340
VOI-318384	2023-05-02	SEAO05	114.98	Carréno Gustavo		PUBLICATION A.O. SUR SEAO	02 45350 494
VOI-318385	2023-05-02	CONS14	393.67	Marier Josée		COUPE BORDURE - COMMANDE #1	02 32405 521
VOI-318386	2023-05-03	VISAMA X	344.93	Papadeas Dimitri		LUNCH -JOURNEE DE L'ENVIRONNEMENT (12 PERSONNES)	02 45100 447
VOI-318387	2023-05-03	LUME05	344.93	Bergeron Charles		COUVERCLE POUR BOITIER ELECTRIQUE / COIN TRAVERSE DE LAVAL/L'ANSE	02 34000 521
VOI-318388	2023-05-03	GEST10	287.44	Boivin Patrick		F250 (2015) - CHANGEMENT PNEU ET HUILE	02 47001 525
VOI-318389	2023-05-04	CANA05	23.00	Boivin Patrick		DISC POUR LE GRINDER	02 32001 526
VOI-318390	2023-05-04	FEDQ35	181315.58	Carréno Gustavo	122-2023	CONCEPTION PLAN ET DEVIS POUR LA REFECTION DU CHEMIN DU TDL NORD	23 04978 721
VOI-318391	2023-05-04	GROU96	23673.35	Carréno Gustavo	123-2023	CONCEPTION PLAN ET DEVIS POUR FINIR LE PROJET DU CHEMIN DES LACS	23 04983 721
VOI-318392	2023-05-04	GROU96	55224.79	Carréno Gustavo	124-2023	CONCEPTION TECHNIQUE POUR LA PROJECTION D'UN CARREFOUR GIRATOIRE	02 32000 419
VOI-318393	2023-05-04	FEDQ35	18855.90	Carréno Gustavo	125-2023	ELABORATION / PLAN D'INGÉNIERIE ET D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LES TRAVAUX CORRECTIFS SDM	23 04979 721
VOI-318394	2023-05-04	CIMA05	22708.71	Carréno Gustavo	126-2023	ETUDE ET ANALYSE COMPLEMENTAIRES POUR LE BARRAGE DU LAC MORIN	23 04616 721
VOI-318395	2023-05-04	PEPA10	393035.54	Carréno Gustavo	128-2023	RÉFECTION DES CHAUSSÉES LOCALES 2023	23 04985 721
VOI-318396	2023-05-04	DESH05	6680.87	Carréno Gustavo	129-2023	ACHAT DE HUIT PNEUS POUR LA PELLE MECHNIQUE CAT 2020	02 32326 525
VOI-318397	2023-05-04	SERV30	287.44	Bergeron Charles		DISPOSITION DE BRANCHES / 2V	02 32401 521
VOI-318398	2023-05-08	VISAMA X	11.50	Baillargeon Maxim	089-2022	(HOME DEPOT) TIRE-FOND / BARRAGE LAC-TOUBRILLON	23 04960 721
VOI-318399	2023-05-08	ARBO25	632.36	Papadeas Dimitri		ECOCENTRE - BROYER LES BRANCHES	02 45351 516
VOI-318400	2023-05-08	CENT08	3.45	Baillargeon Maxim		RESSORT BALAI MECHANIQUE	02 32001 526
VOI-318401	2023-05-09	SOLU15	57.49	Bergeron Charles		AIMANT - BORNE FONTAINE (TDL)	02 22000 521

No de bon	Date comm.	Fournisseur	Total engagé	Demandé par	Résolution	Description	Numéro GL
VOI-318402	2023-05-09	VISAPT	4622.00	Papadeas Dimitri	130-2023	COSTCO - 2 VELOS ELECTRIQUES - BRIGADE VERTE	23 05621 725
VOI-318403	2023-05-09	CANA05	172.46	Papadeas Dimitri		POUBELLES COMPOST & SAC, RIDEAU ET POLE BUREAU + STORE - GUERITE	02 45350 522
VOI-318404	2023-05-10	GOOD05	1954.58	Bergeron Charles		ACHAT DE 2 PNEUS / 10 ROUES	02 32304 525
VOI-318405	2023-05-10	DESH05	344.93	Bergeron Charles		POSE DES PNEUS / 10 ROUES	02 32304 525
VOI-318406	2023-05-10	CONS14	1019.14	Marier Josée		COUPE BORDURE / COMMANDE 02	02 32405 521
VOI-318407	2023-05-10	CONS40	919.80	Baillargeon Maxim	088-2022	LOCATION PELLE / RV CH EPERON	23 04964 721
VOI-318408	2023-05-10	ENTR35	1149.75	Baillargeon Maxim	088-2022	LOCATION DE CAMION / RV CH DE L'EPERON	23 04964 721
VOI-318409	2023-05-11	VISAMA X	175.21	Baillargeon Maxim	039-2023	PIECE CONNECTION CAMERA - ECOCENTRE	23 07123 725
VOI-318410	2023-05-11	VISAMA X	93.20	Baillargeon Maxim		CIMENT (ENT CHEMIN)	02 32401 521
VOI-318411	2023-05-11	ENTR36	747.34	Bergeron Charles		5T ASPHALTE CHAUDE	02 32401 521
VOI-318412	2023-05-11	CANA05	201.21	Bergeron Charles		REPARATION DU PONT AU BARRAGE LAC MORIN / POCHE DE BETON, TIRE-FOND 8po	02 32401 521
VOI-318413	2023-05-23	VILL10	1236.43	Bergeron Charles		RECURAGE D'URGENCE 10 MAI 2022 / REMPLACE VOI-317592	02 41500 521
VOI-318414	2023-05-11	LUBR05	287.44	Baillargeon Maxim		DEGRAISSEUR	02 32200 640
VOI-318415	2023-05-15	ENTR23	1724.63	Bergeron Charles		4x8po ROCHE / ENTRETIEN CHEMIN	02 32401 521
VOI-318416	2023-05-15	ENTR23	22995.00	Baillargeon Maxim	088-2022	MATERIAUX GRANULAIT ET DISPOSITION DE MATERIELLE /RV VALLEE	23 04964 721
VOI-318417	2023-05-15	CENT08	4024.13	Baillargeon Maxim	088-2022	LOCATION DE COMPACTEUR / RV VALLEE	23 04964 721
VOI-318418	2023-05-15	ENTR35	11497.50	Baillargeon Maxim	088-2022	LOCATION DE CAMIONS / ROND VIRÉE VALLÉE	23 04964 721
VOI-318419	2023-05-15	REAL05	10347.75	Baillargeon Maxim	088-2022	40M DE TUYAUX PEHD 600MM / RV VALLEE	23 04964 721
VOI-318420	2023-05-15	CONS40	11497.50	Baillargeon Maxim	088-2022	LOCATION PELLE MECANIQUE / RV VALLEE ET PLATEAU (SORTIR ROCK)	23 04964 721
VOI-318421	2023-05-15	CONS40	4599.00	Baillargeon Maxim	088-2022	LOCATION DE CAMION / RV VALLEE	23 04964 721
VOI-318422	2023-05-15	GIVE50	293.19	Bergeron Charles		CAISSE COLLE (BALISES CENTRALES) + 12 BECS	02 35501 649
VOI-318423	2023-05-15	ENTR23	4599.00	Baillargeon Maxim	088-2022	LOCATION CAMION / RV VALLEE	23 04964 721
VOI-318424	2023-05-15	GEST46	344.24	Papadeas Dimitri		MENSUALITE CENTRAL D'ALARME ECOCENTRE (19 MAI 2023 AU 18 MAI 2024)	02 45350 331
VOI-318425	2023-05-15	ALT130	373.67	Bergeron Charles		ABATTRE ARBRES 23 TDL / ILS SONT COLLÉS SUR LE FILS	02 32401 521
VOI-318426	2023-05-16	ENTR56	574.88	Bergeron Charles		BALAYAGE DES CHEMINS (HORS CONTRAT - 2H)	02 32401 521
VOI-318427	2023-05-16	BBCE30	632.36	Bergeron Charles		APPEL DE SERVICE POUR LA GÉNÉRATRICE PDR	02 41300 521
VOI-318428	2023-05-23	ENTR76	3308.48	Carréno Gustavo	061-2021	ENTRETIEN DES ESPACES VERTS - VOIRIE 2023 / CHEMINS ADDITIONNELS	02 32300 521
VOI-318429	2023-05-17	BBCE30	3514.79	Gagné François		REPARATION GENERATRICE PDR / MECANISEM INVERSEUR AUTOMATIQUE À CHANGER	02 41300 521
VOI-318430	2023-05-17	SERV30	632.36	Bergeron Charles		DISPOSITION DE BRANCHES / 4V	02 32401 521
VOI-318431	2023-05-17	JAVE10	1437.19	Sellenet Vincent		950L CHLORE LIQUIDE / PUIT & PDR	02 41200 635
VOI-318432	2023-05-17	BCF50	2184.53	Carréno Gustavo		ANALYSE DE L'A.O. 23-619	02 45350 419
VOI-318433	2023-05-18	EQUI33	1149.75	Bergeron Charles	041-2023	LASER DE PRECISION POUR LA NOUVELLE MACHINE À LIGNE	23 04975 725

Initiales du maire

6508

Initiales du
secrétaire-trésorier

No de bon	Date comm.	Fournisseur	Total engagé	Demandé par	Résolution	Description	Numéro GL
VOI-318434	2023-05-18	ENTR35	11497.50	Baillargeon Maxim	088-2022	LOCATION 2 CAMIONS / RV VALLEE	23 04964 721
VOI-318435	2023-05-18	CONS40	10347.75	Baillargeon Maxim	088-2022	LOCATION PELLE / RV VALLEE	23 04964 721
VOI-318436	2023-05-18	ENTR23	9198.00	Baillargeon Maxim	088-2022	LOCATION 2 CAMIONS / RV VALLEE	23 04964 721
VOI-318437	2023-05-18	ENTR23	11497.50	Baillargeon Maxim	088-2022	MATERIAUX GRANULAIRE / RV VALLEE	23 04964 721
VOI-318438	2023-05-23	CONS14	822.07	Marier Josée		COUPE BORDURE - COMMANDE #3 / BOISE, GEAI-BLEU, GRILLONS	02 32405 521
VOI-318439	2023-05-23	ENTR23	201.21	Bergeron Charles		1V TERRE NOIR À GAZON / ENT CHEM	02 32401 521
VOI-318440	2023-05-24	EQUI33	689.85	Bergeron Charles	041-2023	BATTERIE ET KIT DE FIXATION POUR LE LASER	23 04975 725
VOI-318441	2023-05-25	BOUL15	597.87	Bergeron Charles		575 P.CARRE TOURBE / 2 SACS GRAINES MTQ	02 32401 521
VOI-318442	2023-05-25	VISAMA X	45.99	Papadeas Dimitri		HOME DEPOT - 2 BOITES DE SACS POUR LES POUBELLES À COMPOST (GARAGE ET ECOCENTRE)	02 32200 640
VOI-318443	2023-05-25	ENTR23	11497.50	Baillargeon Maxim	088-2022	MATERIAUX GRANULAIRE / RV VALLEE	23 04964 721
VOI-318444	2023-05-25	ENTR23	11497.50	Baillargeon Maxim	088-2022	LOCATION CAMIONS (2) / RV VALLEE	23 04964 721
VOI-318445	2023-05-25	ENTR35	11497.50	Baillargeon Maxim	088-2022	LOCATION CAMIONS (2) / RV VALLEE	23 04964 721
VOI-318446	2023-05-25	CONS40	13797.00	Baillargeon Maxim	088-2022	LOCATION 2 PELLEES / RV VALLEE/PLATEAU	23 04964 721